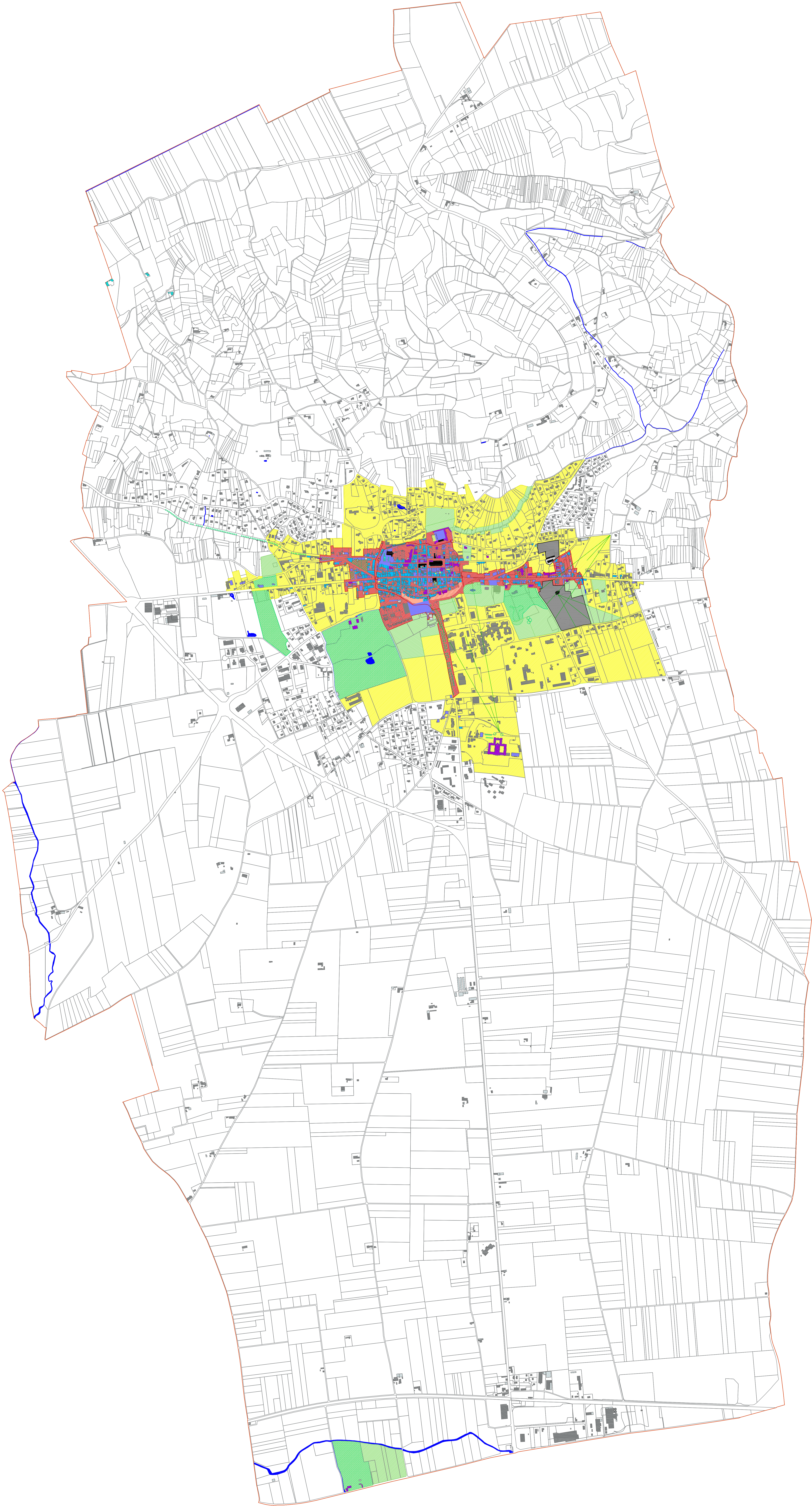




LEGENDE

- Edifices protégés au titre des Monuments Historiques
- Parcelles protégées au titre des Monuments Historiques
- Périmètre de 500m autour des Monuments Historiques
- REPERAGE PATRIMONIAL

Edifices de catégorie C1 : immeuble d'intérêt patrimonial majeur

Edifices de catégorie C2 : immeuble d'intérêt patrimonial remarquable

Edifices de catégorie C3 : immeuble d'accompagnement

Edifices de catégorie C4 (démolition souhaitable)
- STRUCTURES PAYSAGERES ET URBAINES REMARQUABLES

Emplacement supposé des anciennes fortifications

Espaces publics urbains remarquables

Secteur non aedificandi

Patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, puits)

Parcs et jardins remarquables

Alignements d'arbres remarquables

Cônes de vue remarquables
- SECTEURS DE L'AVAP

SECTEUR D'INTERET ARCHITECTURAL ET URBAIN MAJEUR : BOURG HISTORIQUE

S1a : le bourg d'origine médiévale

S1b : les faubourgs, secteurs d'expansion du bourg au XIXe siècle

SECTEURS D'INTERET PAYSAGER

S2 : Demeures avec parcs et chemin du biél

S2c : Secteur paysager pouvant accueillir un équipement public

S3 : SECTEURS D'ACCOMPAGNEMENT URBAIN ET PAYSAGER

38 - ISERE - COMMUNE DE LA CÔTE-SAINT-ANDRE

AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

PROJET DE DELIMITATION
DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR
REVISION N°1 (JANVIER 2017)

janvier 2017